

Conseil de sécurité

Distr. générale
13 février 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité concernant la République centrafricaine. Au paragraphe 59, le Conseil m'a prié de créer un groupe d'experts pour une période initiale de 13 mois, en consultation avec le Comité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, et de prendre les dispositions voulues sur le plan financier et en matière de sécurité pour épauler le Groupe d'experts dans ses activités.

Au paragraphe 41 de sa résolution 2134 (2014), le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe d'experts pour une période d'un an à compter de l'adoption de ladite résolution (jusqu'au 27 janvier 2015).

Je vous informe donc qu'après avoir consulté le Comité, j'ai nommé les experts dont les noms suivent :

– M. Ruben de Koning (Pays-Bas; financement et ressources naturelles);

– M. Paul-Simon Handy (Cameroun; questions régionales);

– M. Ahmed Himmiche (Maroc; armes);

– M. Aurélien Llorca (France; groupes armés);

– M[me] Carolina Reyes Aragon (Colombie; questions humanitaires).

J'ai également désigné M. Llorca Coordonnateur du Groupe d'experts.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

14-23534 (F) 140214 140214



